

L-GAV – gut für alle  
CCNT – bonne pour tous  
CCNL – bene per tutti



# 19

## Rapport d'activités

de la commission de  
surveillance de la CCNT  
[www.ccnt.ch](http://www.ccnt.ch)

# La convention collective de travail (CCNT) pour l'hôtellerie-restauration suisse : bonne pour tous

Avec plus de 200'000 employés et près de 28'000 entreprises, l'hôtellerie-restauration fait partie des secteurs les plus importants de Suisse. Afin de mieux faire valoir leurs intérêts, 16,3 % de tous les travailleurs sont membres d'Hotel & Gastro Union, d'Unia ou de Syna. Quant aux employeurs, 90 % d'entre eux adhèrent à l'une des associations que sont GastroSuisse, HotellerieSuisse ou encore la Swiss Catering Association (SCA). Leurs organes de décision ont ratifié à l'été 2016 la nouvelle convention collective nationale de travail entrée en vigueur en janvier 2017 pour la période 2017 – 2020. Celle-ci a été à nouveau déclarée de force obligatoire en décembre 2016 par le Conseil fédéral. L'hôtellerie-restauration poursuit ainsi un partenariat social stable depuis plus de 40 ans. La CCNT assure des conditions-cadres équitables et harmonisées, ainsi que des conditions de travail modernes. En outre, en soutenant de façon déterminante la formation et le perfectionnement, elle favorise la professionnalisation. Toutes ces mesures permettent aux partenaires sociaux de renforcer la compétitivité de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. Fidèles à la devise « conçue par la branche pour la branche », elles constituent la base d'un succès durable et garantissent un excellent niveau de qualité.

# Table des matières

**2–3**

Éditorial

**14–21**

Formations et perfectionnements  
soutenus par la CCNT

**4–6**

Aperçu des prestations  
de l'année

**22–23**

Projets en cours  
et menés à bien

**7–13**

Exécution  
de la convention

**24–26**

Organe d'exécution  
de la convention collective  
nationale de travail

# Éditorial

## Des progrès dans tous les secteurs d'activité.

Les activités de l'office de contrôle comprennent notamment l'exécution de la Convention collective de travail, les renseignements juridiques aux collaborateurs et aux employeurs et la promotion du perfectionnement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Lors de l'exercice 2019, nous avons progressé dans tous ces secteurs:

### **Exécution de la convention**

Une fois encore, plus de 5'000 contrôles de la bonne application de la CCNT ont été réalisés lors de l'exercice sous revue. Le respect de la convention a de nouveau progressé puisque 226 amendes au total seulement ont été prononcées pour manquements répétés à la CCNT, soit 46 de moins que l'an dernier, ce qui correspond à une baisse de 17 %. Les rapports avec le SECO ont pu être clarifiés sur un point fondamental: L'exécution des mesures d'accompagnement est désormais régie par une convention. La collaboration avec les cantons ne fonctionne malheureusement pas encore aussi bien que nous le souhaiterions. La plupart d'entre eux font certes un usage intensif de la possibilité que nous leur offrons de soumettre des demandes de contrôle. Mais rares sont les cantons à nous fournir à ce jour les informations souhaitées sur les nouvelles entreprises du secteur de

l'hôtellerie-restauration, avec parfois des arguments difficilement recevables à nos yeux.

### **Informations du service juridique**

La demande de renseignements juridiques se maintient au niveau de l'exercice précédent, mais on constate une baisse des appels téléphoniques au profit des demandes effectuées par e-mail. Notre site Internet entièrement remanié a été visité plus de 300'000 fois et l'application téléchargée environ 3'000 fois. Le nouveau central téléphonique permet un contrôle ultérieur de la qualité, ce qui garantit la qualité des renseignements.

### **Formation et perfectionnement**

Au cours des dernières années, la part de frais d'exécution affectée à la formation et au perfectionnement n'a été que partiellement utilisée. Nous avons pour objectif de soutenir chaque année 1 % des collaborateurs de l'hôtellerie-restauration. En 2019, nos efforts pour faire connaître l'offre ont payé: 1'276 demandes ont été acceptées, 514 de plus que l'année précédente, soit une hausse de 67 %. Les partenaires sociaux contrôlent l'offre de formation en permanence et l'adaptent aux besoins des collaborateurs et du secteur.

Ce processus débouche régulièrement sur de nouvelles offres.

### Projets

La numérisation des processus opérationnels de l'office de contrôle se poursuit en continu et couvre actuellement pratiquement tous les secteurs d'activité. La nouvelle solution de perception des frais d'exécution est le dernier élément en phase de test et sera mise en œuvre intégralement d'ici la fin de l'année. Les solutions logicielles existantes sont constamment adaptées en fonction de l'évolution des besoins et de la technique. La certification ISO du système de gestion selon la norme ISO 9001:2015 a été obtenue en janvier 2019, sans réserve. En janvier 2020, l'audit de renouvellement effectué par la SQS a également été passé avec succès. Les locaux de bureaux de l'office de contrôle étant en cours de rénovation complète, l'office de contrôle est provisoirement installé sur un autre site. Le retour sur l'ancien site est prévu pour juillet 2020.

### Covid-19

En mars 2020, la crise du coronavirus a frappé l'hôtellerie-restauration de plein fouet. Tous les établissements de restauration et la plupart des hôtels sont fermés. Pour beaucoup, il en va de leur survie. Les conséquences sur l'office de contrôle sont également importantes: des demandes de chômage partiel ont été déposées pour les collaborateurs du service externe et certains collaborateurs du service interne, et les autres activités s'exerçant en télétravail. Grâce à la numérisation quasi complète de nos processus opérationnels et à un central téléphonique moderne, le changement s'est fait rapidement et sans problème. La consultation juridique a pu être assurée sans interruption.

Nous remercions tous les collaborateurs pour leur engagement sans faille dans le cadre de leur travail quotidien et à l'occasion du déménagement des bureaux, ainsi que pour leur flexibilité lors de la mise en place du nouveau mode de travail en raison du confinement.

Bâle, le 29 avril 2020

Peter Hohl

Président de la  
commission de  
surveillance

Hansjürg Moser

Directeur

# Aperçu des prestations de l'année

L'office de contrôle de la CCNT est chargé de surveiller l'exécution de la convention au moyen de contrôles réalisés dans les établissements de toute la Suisse. Il s'agit en outre d'un interlocuteur impartial qui fournit des conseils juridiques gratuits sur toutes les questions liées à la CCNT.

	2019	2018	2017
Nombre d'établissements assujettis	28'488	28'414	27'827

### Contrôles réalisés dans les établissements

	2019	2018	2017
En raison de plaintes	670	680	629
En raison de contrôles par sondages	2'200	2'200	2'200
Contrôles subséquents	1'713	1'741	1'556
En raison de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)	50	50	53
Travailleurs étrangers occupant un emploi chez un employeur suisse	490	489	536
En raison de la loi sur les travailleurs détachés	129	63	64
<b>Nombre total de contrôles réalisés dans les établissements</b>	<b>5'252</b>	<b>5'223</b>	<b>5'038</b>

### Demandes de renseignements juridiques

	2019	2018	2017
Par téléphone	23'290	25'036	27'346
Par courrier électronique	6'322	5'561	5'010
En personne	79	81	110
<b>Nombre total de demandes de renseignements juridiques</b>	<b>29'691</b>	<b>30'678</b>	<b>32'466</b>

### Autres prestations

	2019	2018	2017
Expertises et conseils	20	39	41
Clarifications sur l'assujettissement au nouveau champ d'application	893	490	423
Internet: «hits» / nombre de visites du site	338'337*	30'552'565	18'044'212
Application de la CCNT: nombre de téléchargements	2'832	2'510	2'766
Cursus de formation et de perfectionnement soutenus par la CCNT	1'267	764	572

\*Depuis 2019, les visites du site sont comptées à l'aide d'une autre méthode de mesure. C'est désormais Google Analytics qui est utilisé comme outil d'analyse du trafic de données. Au lieu des accès («hits»), c'est le nombre de visites qui sera publié à l'avenir.

### **Rapport de la commission paritaire de surveillance de la convention collective nationale de travail**

Pendant l'exercice sous revue, la commission de surveillance a siégé en séance plénière le 25 juin 2019 à Berne et le 19 décembre 2019 à Zurich. Les affaires suivantes ont été traitées :

- Bilan et compte d'exploitation 2018
- Attributions aux associations
- Budget 2020
- Rapport d'activités 2018
- Résultats des contrôles par sondages
- Litiges (peines conventionnelles)
- Projets en cours

Le comité de la commission de surveillance a siégé à onze reprises en séance ordinaire en 2019, à différents endroits.

Il a traité les affaires permanentes relatives aux litiges juridiques et a assuré un suivi permanent des résultats des contrôles par sondages (état des lieux, contrôles subséquents), de l'état des assujettissements aux termes des nouveaux articles 1 et 2 de la CCNT ainsi que du financement des formations et des perfectionnements.

Le comité a également traité les affaires suivantes :

- Convention entre le SECO et la commission paritaire de surveillance de la CCNT au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Projet informatique: information sur l'avancée des travaux
- Exécution des contrôles en coopération avec les autorités cantonales ad hoc
- Augmentation des contrôles dans le Canton de Vaud et entretiens avec les autorités
- Financement de formations et de perfectionnements supplémentaires

# Exécution de la convention

L'office de contrôle est chargé de s'assurer du respect de la CCNT. S'il s'avère, lors d'un contrôle, qu'une ou plusieurs de ses dispositions n'ont pas été observées, un avertissement est émis et un contrôle subséquent de l'établissement est automatiquement activé. S'il s'agit d'une infraction relative à l'enregistrement des temps de travail ou d'une récidive du non-respect des dispositions en vigueur, la commission de surveillance inflige une peine conventionnelle. Un contrôle subséquent de l'établissement est effectué.



La possibilité de faire appel aux services de l'office de contrôle a également été saisie fréquemment au cours de l'exercice sous revue, notamment en cas de problèmes relatifs à l'exécution de la convention ainsi que dans le cadre du dépôt de plaintes. De plus, depuis janvier 2017, les cantons ont eux aussi la possibilité de déposer des plaintes auprès de l'office de contrôle.

### Plaintes déposées

	2019	2018
Hotel & Gastro Union	45	41
Unia	220	238
Syna	40	26
Particuliers	160	168
Cantons	205	207
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>680</b>

En outre, les inspectrices et inspecteurs ont effectué un total de 1'713 contrôles subséquents (induits par des contrôles par sondages et des plaintes) en 2019.

Au total, 41'789 contrats de travail ont ainsi été vérifiés.

#### Loi sur les travailleurs détachés

Sur la base des annonces reçues, les inspectrices et inspecteurs ont contrôlé 1'264 travailleurs étrangers dans 490 établissements suisses. Dans 98 établissements étrangers, les documents requis pour un total de 509 travailleurs détachés ont été demandés et vérifiés.

#### Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)

L'accord conclu avec le canton de Bâle-Ville en 2008 été renouvelé ou reconduit en 2019. Dans le cadre des contrôles par sondages effectués dans 50 entreprises, au moins un procès-verbal sur le travail au noir a chaque fois été établi et transmis.

#### Sanctions

L'an passé, la commission de surveillance a infligé 226 peines conventionnelles pour des infractions répétées à la convention collective de travail, en application de l'art. 35f de celle-ci.

Des sanctions directes pour absence d'enregistrement du temps de travail (art. 35g CCNT) ont été prises à l'encontre de 172 établissements en 2019.

#### Clarifications, expertises et conseils

Outre la réalisation des contrôles, les collaborateurs du service externe de l'office de contrôle ont apporté, sur place, 20 clarifications concernant l'assujettissement à la CCNT, conseils (hors conseils individuels fournis dans le cadre des contrôles par sondages), expertises et procédures judiciaires. Des clarifications concernant l'assujettissement conformément au nouveau champ d'application ont été réalisées dans 893 établissements.

### **Renseignements juridiques**

En 2019, 18'171 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été fournis (exercice précédent : 19'825). À cela s'ajoutent 5'119 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent : 5'211). Ce nombre correspond à une moyenne d'environ 95 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent : 100). Le nombre de conseils personnels donnés au guichet s'est élevé à 79 au total (exercice précédent : 81). Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 6'322 (exercice précédent : 5'661).

### **Encaissement des contributions aux frais d'exécution**

Cette année, les contributions aux frais d'exécution restent à CHF 89 par établissement et par collaboratrice et collaborateur. Ce montant permet d'apporter un soutien marqué à la professionnalisation de la branche, CHF 50 étant consacrés au financement de la formation et du perfectionnement professionnels. Le reste, soit CHF 39, est utilisé pour l'exécution de la convention dans l'hôtellerie-restauration.

En décembre 2018 et au cours de l'année 2019, 30'200 factures ont été envoyées. Un rappel a dû être envoyé à 6'550 établissements en avril 2019. Sur ce nombre, l'office de contrôle a transmis 1'835 dossiers au bureau de recouvrement des créances en août 2019.

Celui-ci a pu liquider, à la fin de l'année, 1'813 dossiers sur les 677 en suspens au début 2019 et les 1'835 transmis en août. À la fin de l'année, 699 dossiers étaient encore en souffrance.

### Contrôles par sondages réalisés entre le 15 novembre 2018 et le 14 novembre 2019

Douze inspecteurs de l'office de contrôle de la convention collective nationale de travail vérifient chaque année le respect de la CCNT en effectuant des contrôles par sondages représentatifs dans les entreprises. En vertu de la déclaration de force obligatoire, en Suisse, toute entreprise du secteur de l'hôtellerie-restauration ayant des salariés est assujettie à la CCNT et peut être contrôlée. L'enregistrement du temps de travail ainsi que les salaires minimums sont au centre des contrôles.

Le nouveau cycle de contrôles par sondages, portant sur 2'200 établissements sélectionnés de manière aléatoire, a commencé le 15 novembre 2019. Parmi ceux-ci, 1'000

entreprises ont été choisies au hasard et 1'200 autres en se fondant sur les risques (sur la base de manquements à la CCNT constatés par le passé).

Les points à contrôler étaient le salaire minimum, l'enregistrement du temps de travail et le 13e mois.

### Résultats des contrôles par sondages

	2019	2018
Établissements contrôlés	2'200	2'200
Sans réclamation	1'337	1'404
Avec réclamations	863	796
Salaire minimum incorrect*	333	283
13 <sup>e</sup> salaire mensuel incorrect*	47	—
Absence d'enregistrement du temps de travail*	110	116
Assurances sociales (assurance indemnité journalière en cas de maladie et assurance prévoyance professionnelle) incorrect*	—	294

\* Plusieurs choix possibles

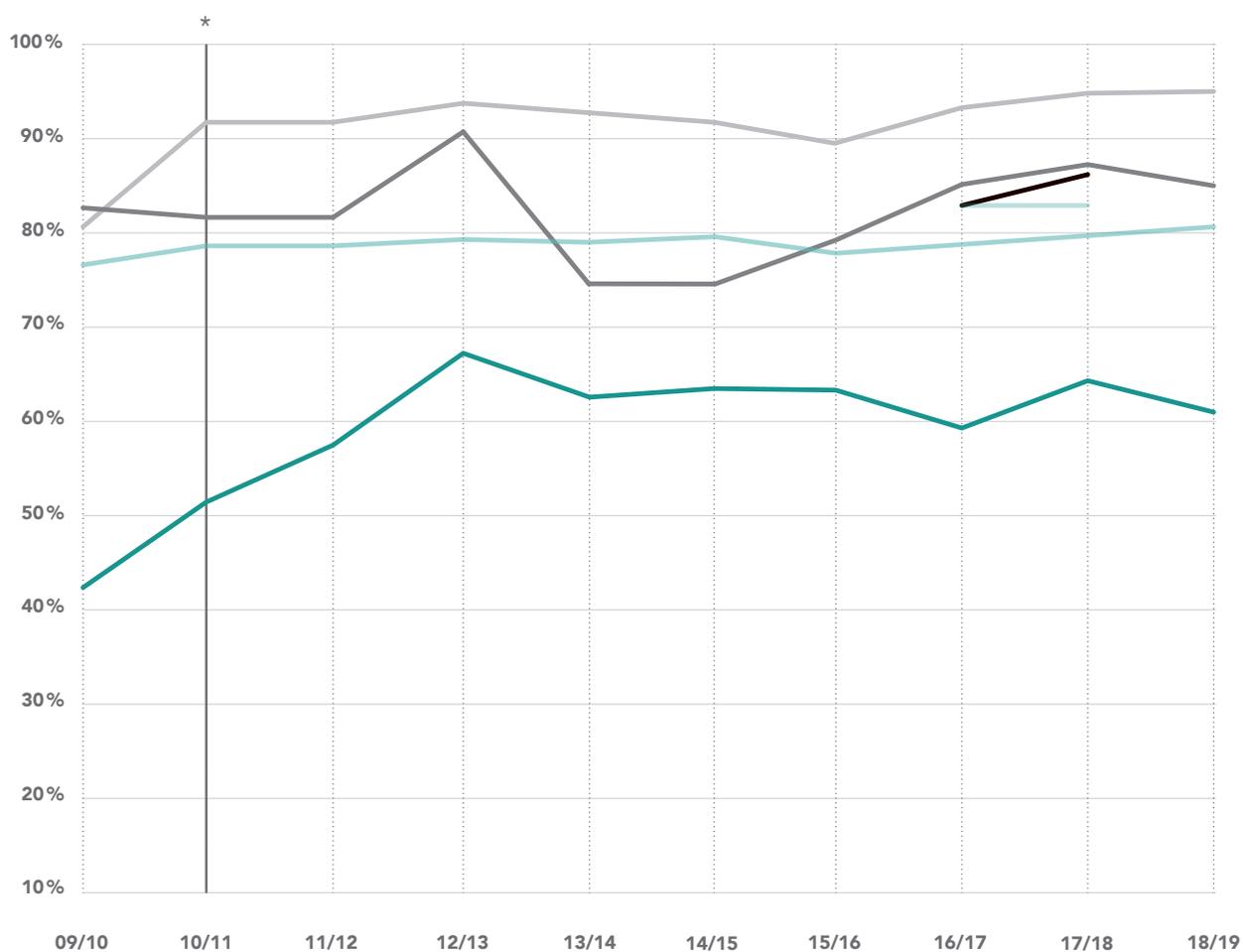
## Exécution de la CCNT – Contrôles par sondages

Comparaison entre les échantillons représentatifs de 2009/2010 à 2018/2019

- Le 13<sup>e</sup> mois sera versé à tous les collaborateurs en bonne et due forme
- Un système de pointage est prévu
- Tous les salaires minimums seront maintenus
- Entreprises proposant une assurance indemnités journalières de maladie
- Entreprises proposant une prévoyance professionnelle
- Entreprises sans réclamation

\* Introduction de la convention collective de travail 2010

Remarques sur le graphique: La saisie des temps de travail et le respect des salaires minimums sont contrôlés tous les ans. Le troisième point de contrôle est redéfini tous les ans.



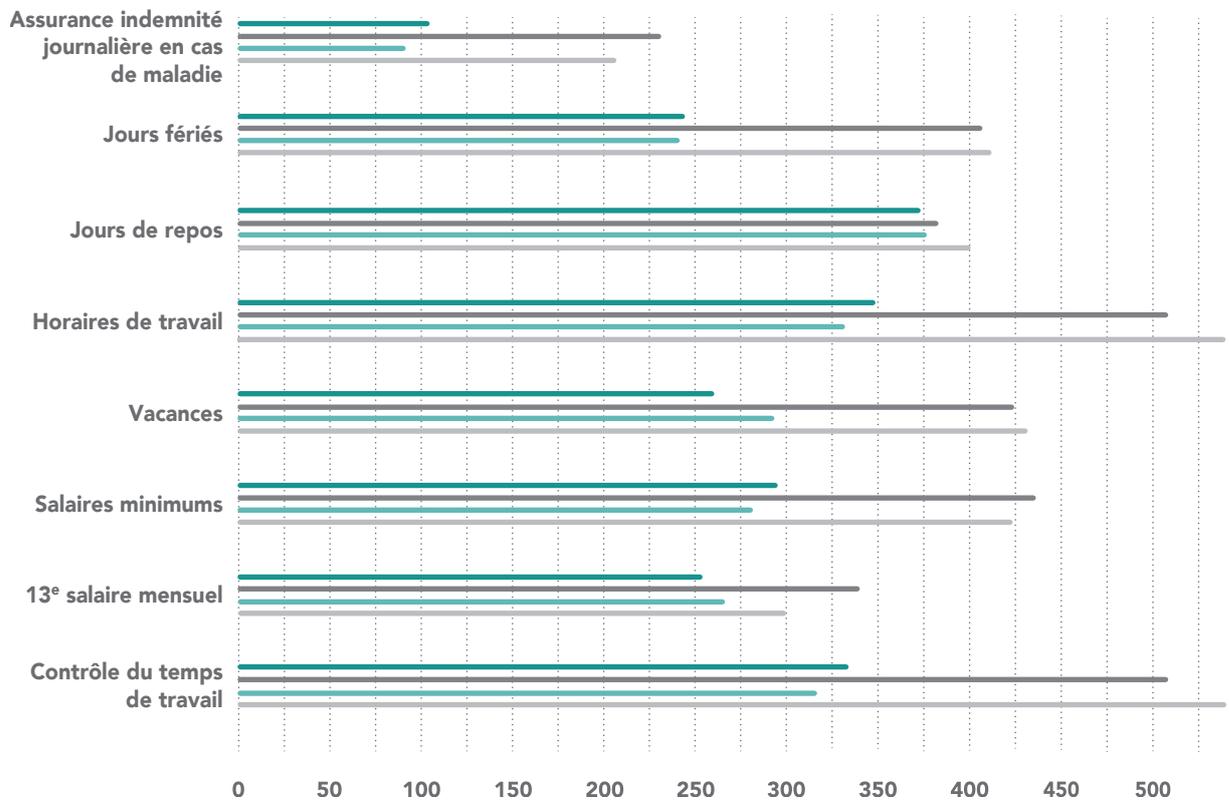
## Exécution de la CCNT

Infractions à la CCNT constatées sur plainte individuelle et articles faisant l'objet de plaintes d'associations pour lesquels un contrôle est exigé



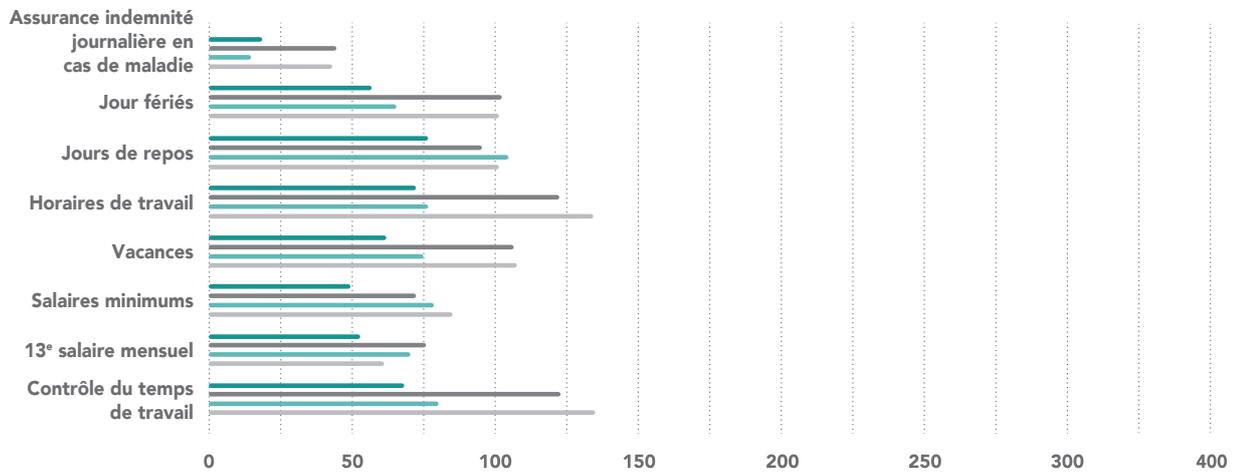
### Total

En 2019, 670 établissements au total (169 hôtels et 501 restaurants) ont été contrôlés.  
En 2018, ce total s'élevait à 664 établissements (167 hôtels et 497 restaurants).



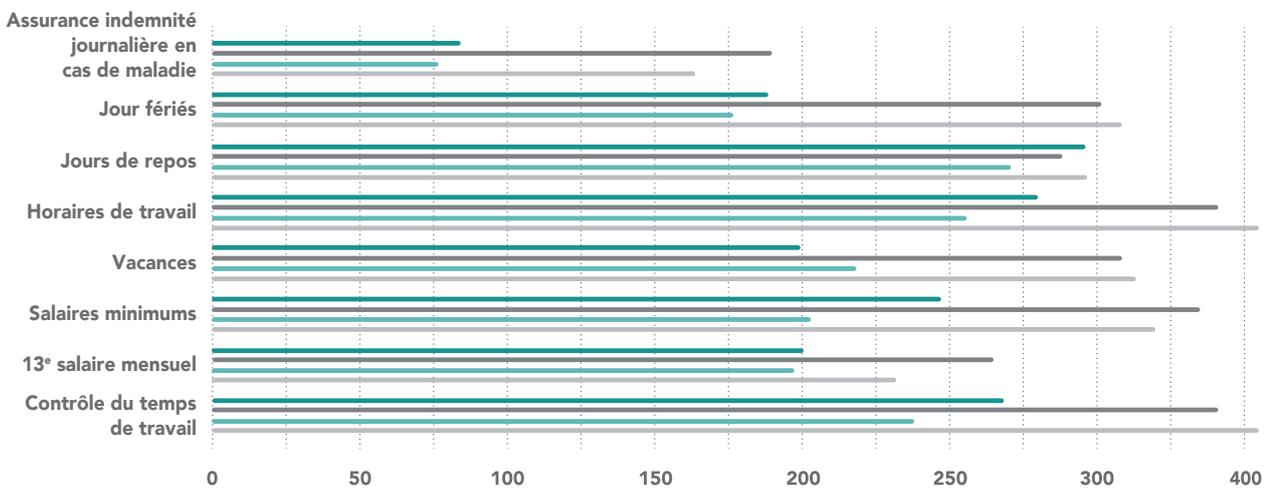
## Hôtel

En 2019, 169 hôtels ont été contrôlés (exercice précédent : 167)



## Restaurant

En 2019, 501 restaurants ont été contrôlés (exercice précédent : 497)

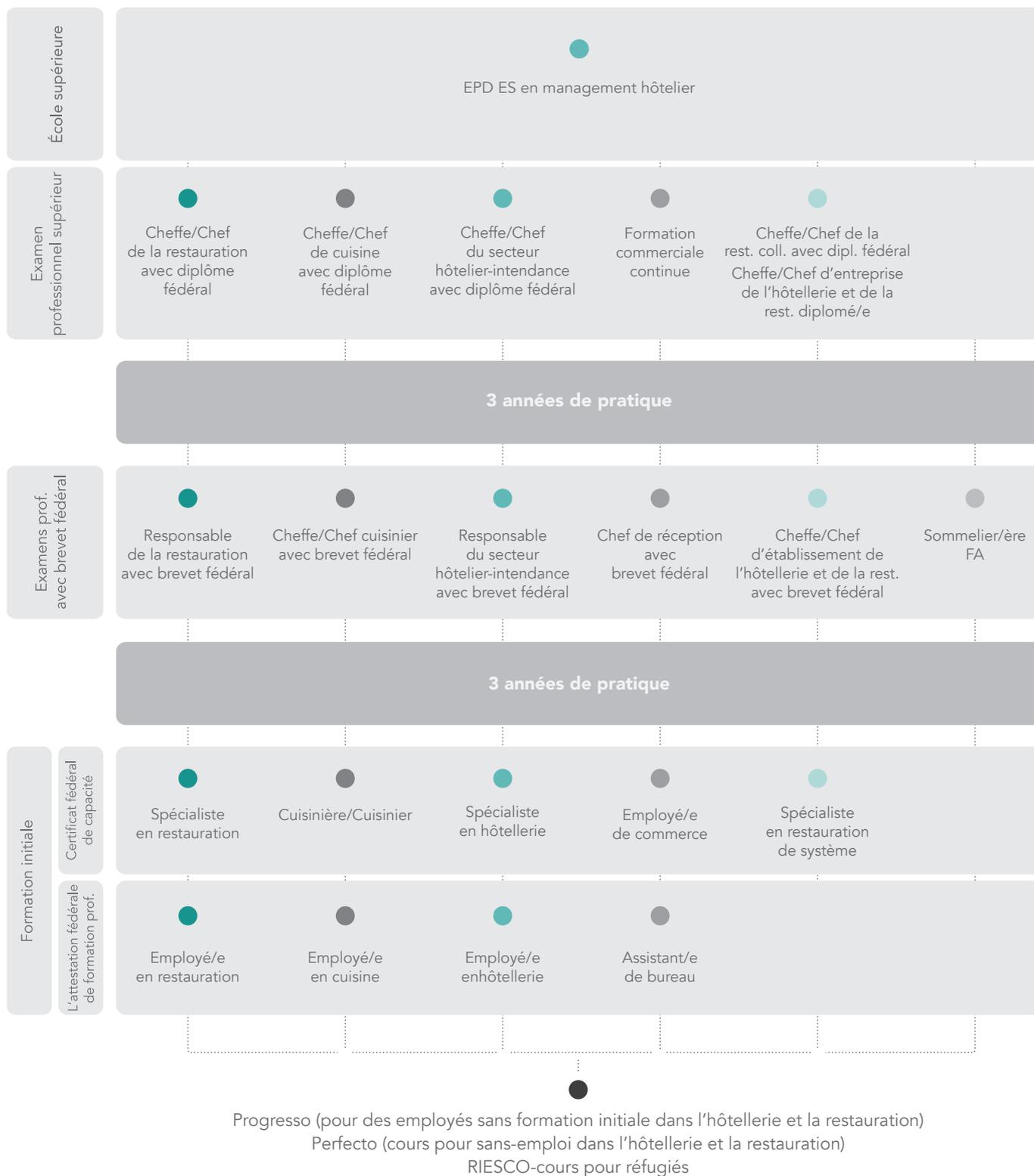


# Formations et perfectionnements soutenus par la CCNT

Les partenaires sociaux du secteur de l'hôtellerie-restauration souhaitent que davantage d'établissements et de collaborateurs profitent du projet de la CCNT en faveur de la formation et du perfectionnement. Ils ont lancé à cet effet fin 2019 une campagne d'information sous le slogan «Formation incluse» (voir aussi page 23). L'objectif consiste en premier lieu à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la branche. La CCNT a subventionné 22 offres de formation en 2019. Les subventions permettent aux collaborateurs dans l'hôtellerie-restauration d'effectuer l'intégralité de leur parcours de formation, depuis la formation initiale ou de rattrapage jusqu'aux études postdiplôme ES en management hôtelier, presque sans déboursier un sou. Selon la formation, les économies vont de quelques centaines de francs à plus de 15'000 francs. Pour la plupart des formations, les employeurs sont également indemnisés pour la perte de gain par des compensations qui peut atteindre plus de 7'000 francs, ce qui rend l'investissement dans la formation tout à fait supportable pour les deux parties.



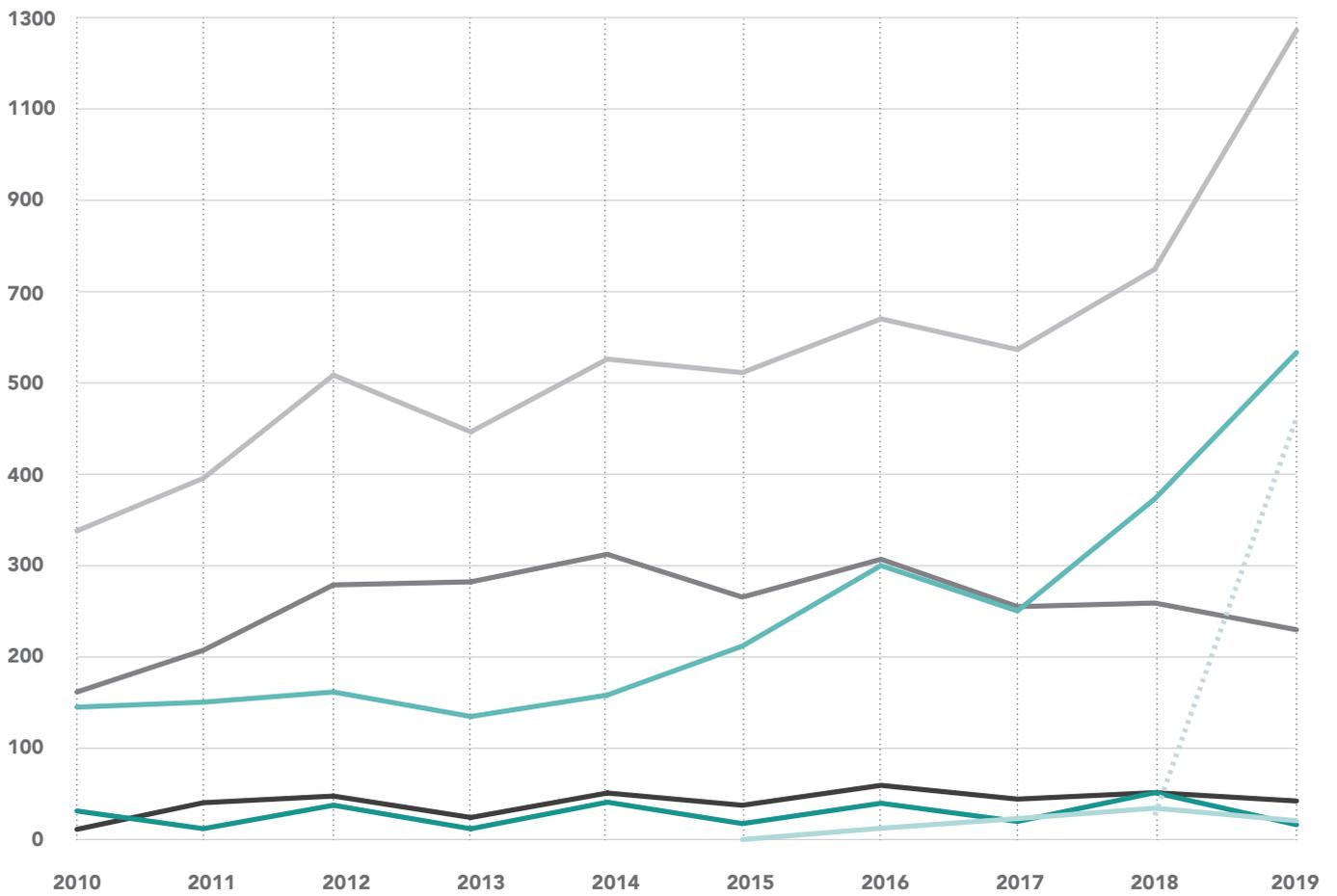
## De la qualification de base à la formation professionnelle supérieure



## Demandes acceptées

- Formations de base
- Formations de rattrapage
- Examens professionnels
- Examen professionnel supérieur
- École supérieure
- - - Perfectionnements\*
- Nombre total de demandes acceptées

\*subventionnés seulement depuis 2018



**La barre des 1'000 demandes  
franchie pour la première fois :**

**Le projet de formation et de perfectionnement de la CCNT a vu le jour en 2010. Lors de l'exercice sous revue, la barre des 1'000 demandes de subventions a été franchie pour la première fois. 1'267 salariés ont pu se former presque gratuitement grâce à la CCNT. Une évolution satisfaisante mais qui doit être encore renforcée afin de lutter contre la pénurie permanente de main-d'œuvre qualifiée.**

**Depuis le lancement de l'aide en 2010, 6'031 collaborateurs ont déjà saisi leur chance et profité de la CCNT pour leur perfectionnement professionnel. Des collaborateurs bien formés qui sont la clé de la réussite des entreprises et contribuent à la bonne réputation de toute la branche.**

## 1. Offres de base

### 1.1 Progresso

Hotel & Gastro formation Suisse propose les formations Progresso (par modules) dans tout le pays et dans trois langues nationales (français, allemand, italien) à des collaborateurs sans diplôme professionnel officiel dans l'hôtellerie-restauration et souhaitant se former.

Ces cours concernent les secteurs de la cuisine, du service, de l'intendance et de la restauration de système. Ils comprennent 25 jours de formation répartis en trois blocs.

### 1.2 Cours de langue fide intégrés pour l'hôtellerie-restauration

Cette offre a été supprimée et donc retirée du programme de financement.

### 1.3 Cours de langue fide décentralisés pour l'hôtellerie-restauration

En 2019, des cours de langue fide décentralisés pour l'hôtellerie-restauration ont de nouveau été proposés. Grâce à la collaboration intensive avec plusieurs grandes entreprises, le nombre de participants a plus que doublé cette année.

## 2. Formations de rattrapage

### 2.1 Employée/employé en cuisine et employée/employé en restauration avec attestation fédérale de formation professionnelle

Avec la formation modulaire abrégée d'employée/employé en cuisine AFP et d'employée/employé en restauration AFP, Hotel & Gastro formation Suisse propose une possibilité de perfectionnement faisant suite de la qualification de base Progresso.

Cette formation s'adresse aux adultes issus du secteur de la cuisine et de la restauration qui souhaitent obtenir rapidement (en un an au lieu de deux) une attestation fédérale de formation professionnelle dans leur secteur. En 2019, à nouveau, deux sessions dans le domaine de la cuisine à Zoug ainsi qu'une session dans le secteur de la restauration à Zurich ont été lancées. La CCNT a validé la participation de 16 candidats.

### 2.2 Cuisinière/cuisinier, cuisinière/cuisinier en diététique, spécialiste en restauration, spécialiste en hôtellerie, gestionnaire en intendance et employée/employé de commerce de la branche hôtellerie-gastronomie-tourisme avec certificat fédéral de capacité

La formation de rattrapage avec certificat fédéral de capacité (CFC) s'adresse à des adultes possédant au moins cinq ans d'expérience professionnelle, qui souhaitent obtenir un CFC par le biais d'une formation accélérée. À ce jour,

29 demandes ont été acceptées.

Le montant de la subvention a été doublé et s'élève désormais à CHF 4'000 par participant. Ce montant est remboursé au terme de la formation de rattrapage.

## 3. Examens professionnels

### 3.1 Cheffe cuisinière/chef cuisinier, responsable de la restauration, responsable du secteur hôtelier-intendance, cheffe/chef de réception avec brevet fédéral

Le tableau ci-après récapitule le nombre de participants pour les examens professionnels financés par la CCNT (voir page suivante).

### 3.2 Spécialiste de la conduite d'un groupe avec brevet fédéral

En 2019, une personne a obtenu le financement pour le module Leadership. Pour cette offre, la demande est en baisse depuis un certain temps.

### 3.3 Cheffe/chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration avec brevet fédéral (G2)

On observe ici que le nombre de participants s'est stabilisé autour de 60 personnes par an.

### 3.4 Sommelier/sommelière avec brevet fédéral

Aucune nouvelle formation n'a été proposée pour cet examen professionnel cette année.

## 4. Examens professionnels supérieurs

### 4.1 Cheffe/chef de cuisine, cheffe/chef de la restauration, cheffe/chef du secteur hôtelier-intendance, cheffe/chef de la restauration collective avec diplôme fédéral

Une session pour les examens professionnels supérieurs a été lancée au Tessin cette année.

### 4.2 Restauratrice/restaurateur avec diplôme fédéral (G3)

Le séminaire de restauratrice/restaurateur G3 a enregistré un recul cette année.

## 1

### Offres de base

	2019	2018	2017	2016
Progresso	208	226	200	184
Cours de langue fide intégrés pour l'hôtellerie-restauration	—	100	76	83
Cours de langue fide décentralisés pour l'hôtellerie-restauration	306	141	46	46
<b>Total</b>	<b>514</b>	<b>467</b>	<b>322</b>	<b>313</b>

## 3

### Formation

	2019	2018	2017	2016
Cheffe cuisinière/chef cuisinier	112	92	111	137
Responsable de la restauration	29	33	33	55
Responsable du secteur hôtelier-intendance	8	10	16	18
Cheffe/chef de réception	N/A	25	N/A	22
Spécialiste de la conduite d'un groupe	1	5	13	23
Cheffe/chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration (G2)	63	61	65	43
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>226</b>	<b>238</b>	<b>298</b>

## 4

### Examens professionnels supérieurs

	2019	2018	2017	2016
Cheffe/chef de cuisine	2	24	N/A	16
Cheffe/chef de la restauration	2	2	N/A	2
Cheffe/chef du secteur hôtelier-intendance	0	0	N/A	4
Cheffe/chef de la restauration collective	0	2	N/A	2
Restauratrice/restaurateur (G3)	11	21	19	9
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>49</b>	<b>19</b>	<b>33</b>

## 5

### Écoles supérieures

	2019	2018	2017	2016
Etudes postdiplôme ES en management hôtelier	23	25	21	16

## 6

### Perfectionnements

	2019	2018
Cours de formateur d'HotellerieSuisse	14	9
Journée de formation pour formateur d'Hotel & Gastro formation Suisse	364	9
Perfectionnements en cuisine avant-gardiste	9	6
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>24</b>

### 5. Écoles supérieures

#### 5.1 Etudes postdiplôme ES en management hôtelier

En 2019, 23 participants au cycle d'études postdiplôme ES en management hôtelier d'HotellerieSuisse ont pu bénéficier des indemnités généreuses de la CCNT. Les coûts varient entre CHF 16'800 pour les membres d'HotellerieSuisse et CHF 19'000 pour les non-membres. Si les participants travaillent dans une entreprise soumise à la CCNT, eux-mêmes ou leur employeur perçoivent un remboursement pouvant aller jusqu'à CHF 15'200. Les versements sont effectués au terme de chaque module.

### 6 Perfectionnements

#### 6.1 Cours de formateur d'HotellerieSuisse

Pour la deuxième fois en 2019, le cours de formateur d'HotellerieSuisse a été financé par le biais du projet de formation et de perfectionnement CCNT. Il dure 6 jours. Pour cette deuxième année, 14 personnes ont pu profiter d'un remboursement de leur formation par la CCNT.

#### 6.2 Journée de formation pour formateur d'Hotel & Gastro formation Suisse

Les journées de formation pour formateur ont été lancées par Hotel & Gastro formation Suisse en décembre 2018. L'objectif de ce cours est de permettre aux formateurs et aux enseignants d'utiliser le nouveau dossier de formation, complètement remanié et fortement simplifié, et de savoir comment fonctionne la génération Z. Ce concept a visiblement trouvé son public, au vu des quelque 364 financements CCNT accordés.

#### 6.3 Perfectionnements en cuisine avant-gardiste

Lors de cette deuxième année, neuf personnes ont obtenu une indemnisation de la CCNT. Elles ont donc pu suivre gratuitement ce perfectionnement professionnel qui coûte en fait CHF 7'200.

#### 6.4 Cours de formateur de l'école hôtelière de Thoune

Le cours de formateur de l'école hôtelière de Thoune a également été intégré au projet de formation et de perfectionnement CCNT en 2019. Ce cours de trois demi-journées est réservé aux étudiants actuels ou aux anciens étudiants de cette école hôtelière. La CCNT prend en charge la totalité des coûts de la formation. Lors de la première année, 18 personnes ont pu profiter de ce nouveau financement.

#### 6.5 Le sommet des saveurs GastroSuisse

Le sommet des saveurs célèbre, sous une forme inspirante, la rareté, l'originalité et la valeur des produits dans l'art culinaire. Les acteurs intéressés du secteur de la gastronomie et de l'hôtellerie peuvent y assister à des exposés passionnants donnés par des professionnels. Cette manifestation organisée sur deux jours est aussi l'occasion de nouer des contacts. La CCNT prend une grande partie des coûts de formation en charge. Dès la première année, 61 personnes ont bénéficié de ces aides de la CCNT.

À Weggis, avril 2020

**« Tu fais carrière –  
nous payons. »**

Citation tirée de la campagne d'information «Formation incluse»

# Projets clôturés et en cours

En 2019, la commission de surveillance et l'office de contrôle ont poursuivi les projets ci-après. Ceux-ci visent à optimiser les processus de travail et sont au service de la communication avec la branche.

## **Projet de renouvellement total de la solution informatique**

Les travaux de renouvellement total de la solution informatique de l'office de contrôle, en cours depuis 2013, se sont poursuivis en 2019. Le logiciel fait déjà ses preuves dans la pratique, puisque tous les collaborateurs internes et externes l'utilisent au quotidien. Le refactoring, c'est-à-dire l'optimisation de la structure, s'est poursuivi, contribuant à une amélioration substantielle de l'application. Cette opération garantit l'actualisation de l'ensemble des programmes et applications. De plus, le processus de perception des frais d'exécution s'est poursuivi, avec une mise en œuvre et une introduction dès novembre 2019. La nouvelle installation téléphonique a quant à elle été mise en service à l'été 2019.

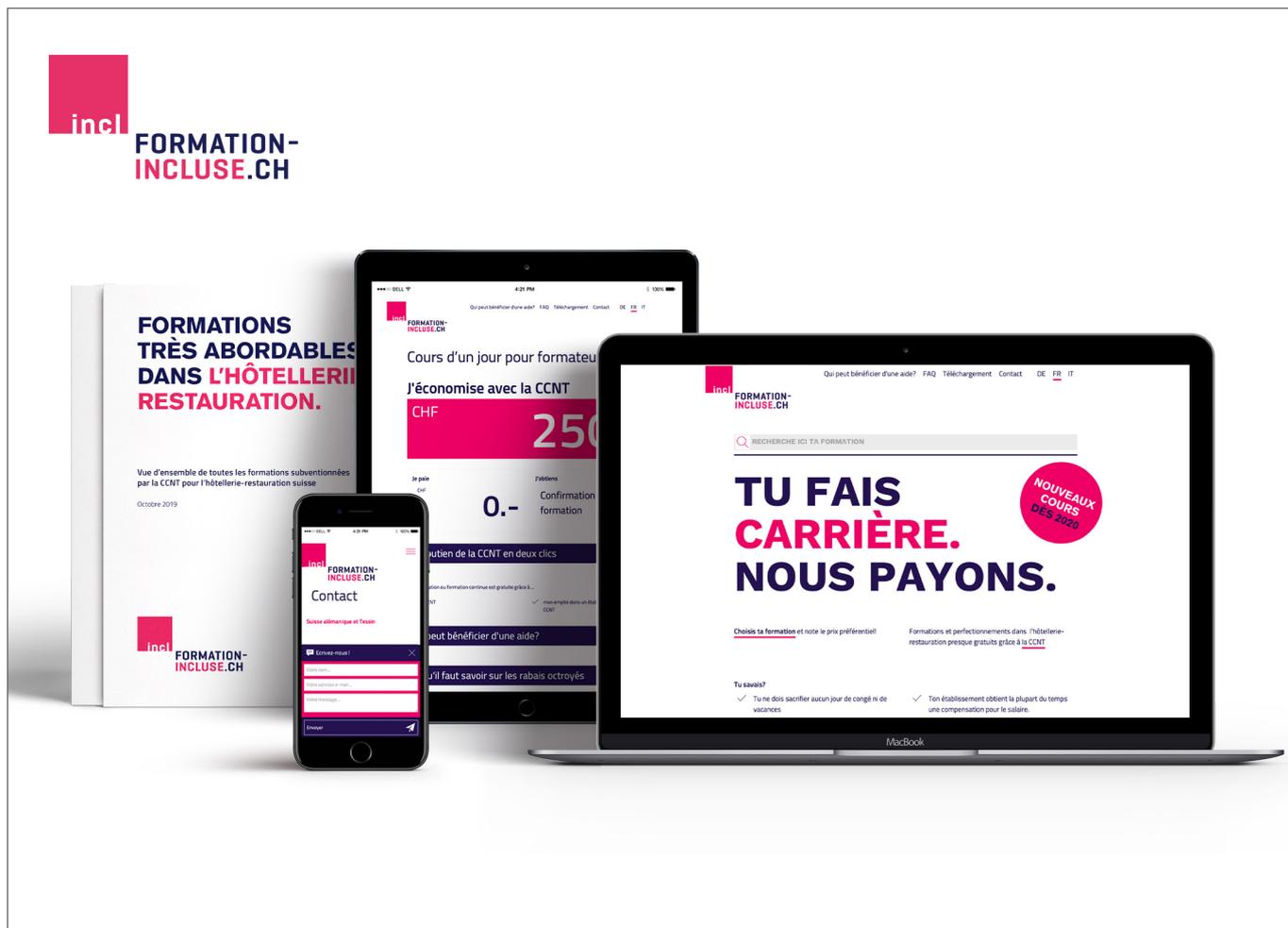
## **Nouveau champ d'application des articles 1 et 2 de la CCNT**

Les clarifications concernant divers secteurs et établisse-

ments se sont poursuivies en 2019. La nouvelle collaboratrice à temps partiel (50%) et les deux collaboratrices spécialisées chez les inspecteurs ont régulièrement procédé à de nouvelles clarifications et vérifié les équivalences (par écrit et sur site). Sur les quelque 7'000 adresses saisies à ce jour, 893 nouveaux établissements avaient été assujettis fin 2019.

## **Certification ISO de l'office de contrôle**

Le projet de certification ISO 9001 de l'office de contrôle a été lancé en 2016. Après approbation de la commission de surveillance, le projet a été abordé rapidement. L'audit déterminant s'est déroulé avec succès et sans réserve les 15 et 16 janvier 2019; la certification a été accordée. Un audit interne a eu lieu en novembre, avec succès là aussi, en vue de l'audit de renouvellement de janvier 2020. Après quelques réserves initiales, tous les collaborateurs de l'office de contrôle estiment que la certification ISO est très positive et utile.



### Campagnes d'information en cours

La campagne d'information «CCNT: bonne pour tous» était axée en 2019 sur le remaniement de la plateforme Internet I-gav.ch, tant d'un point de vue technique qu'esthétique. Le site revisité est en ligne depuis octobre 2019 et bénéficie désormais d'un design contemporain et d'une navigation simple pour informer les utilisateurs sur la convention collective de travail dans l'hôtellerie-restauration, ses avantages et son offre de formation initiale et de perfectionnement largement subventionnée. Entièrement remanié, le nouveau site s'appuie sur les technologies et les techniques de sécurité les plus récentes, et offre aux visiteurs une navigation simple qui leur permet d'accéder rapidement à leurs contenus favoris. Bien entendu, ce site a été programmé en «responsive design», c'est-à-dire optimisé pour être aussi utilisé sur smartphone ou tablette.

En plus de la poursuite des activités de communication autour de la formation de base «Progresso», la nouvelle campagne

d'information «Formation incluse» a été lancée en novembre 2019. Elle vise à remédier au fait qu'un grand nombre de collaborateurs et d'entreprises ont encore une connaissance insuffisante, voire inexistante du projet de formation et de perfectionnement de la CCNT. La campagne met en avant les subventions généreuses et la facilité d'accès aux aides financières.

### Rénovation des bureaux (Dufourstrasse 23, Bâle)

Suite à la décision de réinvestir les locaux de la Dufourstrasse 23, il a fallu organiser le déménagement. Les 27 et 28 juin 2019, le déménagement dans la Hochstrasse 31 s'est déroulé sans accroc grâce à l'organisation irréprochable mise en place par la cheffe du service interne. Des réunions de chantier ont ensuite eu lieu régulièrement avec le propriétaire, le bailleur et les architectes responsables. En l'état actuel, rien ne s'oppose à un déménagement dans les locaux rénovés de la Dufourstrasse 23.

# Organe d'exécution de la convention collective nationale de travail

La commission paritaire de surveillance se compose de représentants des associations contractantes que sont HotellerieSuisse, GastroSuisse et la Swiss Catering Association pour les employeurs, et Hotel & Gastro Union, Unia et Syna pour les employés. Sa présidence est assurée par un président neutre.

En tant qu'organe d'exécution, la commission surveille le respect des dispositions de la CCNT, trouve des solutions aux problèmes de fond et apporte des réponses aux questions d'interprétation.



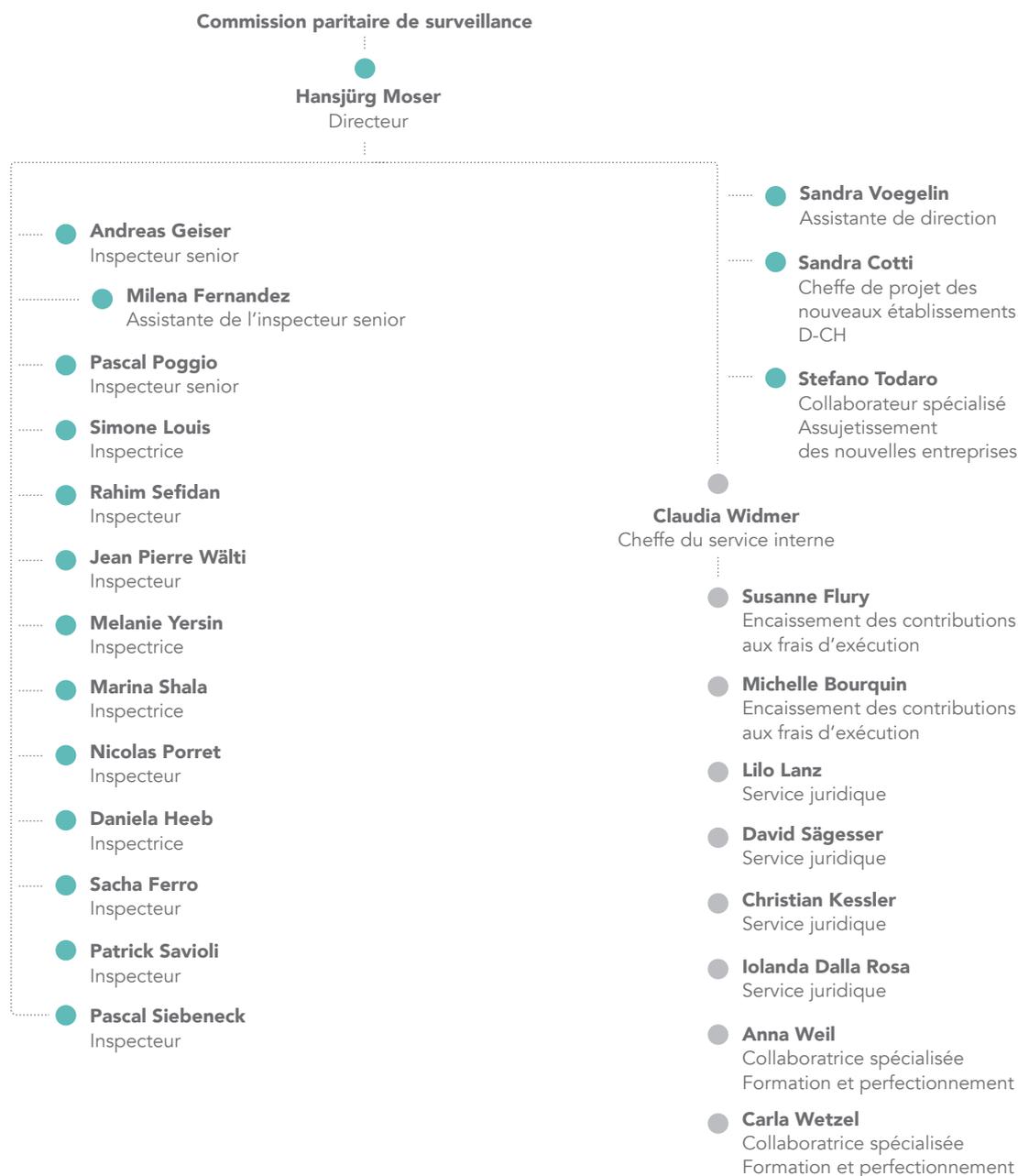
## Commission paritaire de surveillance

<b>Président neutre</b>	Peter Hohl, lic. oec. HSG, Pfaffhausen *
<b>HotellerieSuisse</b>	Bettina Baltensperger, juriste, Berne* Daniel Fankhauser, Bâle Patrick Hauser, Lucerne
<b>GastroSuisse</b>	Christian Belser, lic. en droit, Zurich*+ Ernst Bachmann, Zurich Muriel Hauser, Fribourg Massimo Suter, Morcote
<b>Swiss Catering Association</b>	Gabriela Andris, lic. en droit, avocate, Zurich* Hans-Peter Oettli, Zurich
<b>Hotel &amp; Gastro Union</b>	Stefan Unternährer, lic. en droit, Lucerne* Catherine Gehri, Lausanne Juan Gonzalvez, Lucerne Esther Lüscher, Leimbach Urs Masshardt, Lucerne Markus Strähl, Zurich
<b>Unia</b>	Mauro Moretto, lic. phil. hist., Berne* Muriel Zürcher, Berne
<b>Syna</b>	Claudia Stöckli, MA SA, Olten*+
<b>Secrétariat</b>	Christine Büchler, Muri
<b>Organe de révision</b>	KPMG Bâle

\* membre du comité de la commission de surveillance

+ membre de la délégation des vérificateurs des comptes

État au 31.12.2019



### Activités de l'office de contrôle de la convention collective nationale de travail

Les activités de l'office de contrôle de la CCNT, qui a son siège à Bâle, couvrent trois domaines:

- En tant qu'interlocuteur neutre des employeurs et des employés, il fournit des renseignements juridiques gratuits et des conseils en cas d'incertitude. Avec une documentation complète sur les modifications apportées à la convention, il tient informés les groupes d'intérêt, tels que les établissements assujettis, les tribunaux ou encore les services sociaux.
- Il est également chargé de l'encaissement des contributions annuelles aux frais d'exécution conformément à l'article 35 de la CCNT. Les fonds ainsi perçus servent à couvrir les coûts de l'exécution de la convention ainsi qu'à favoriser la professionnalisation du secteur grâce au soutien financier de la formation et du perfectionnement professionnels.
- En tant qu'organe exécutif de la commission de surveillance, il a le droit et l'obligation, de s'assurer du respect des dispositions de la convention dans les établissements. Il le fait pour le compte de la commission de surveillance et sur plainte, sur demande d'une association contractante ou sur instruction de la commission de surveillance.

HOTEL & GASTRO  
**Union**  
depuis 1886

**syna**

**UNiA**  
Le Syndicat.

**SCA**  
SwissCateringAssociation

**GASTRO SUISSE**  
Pour l'Hôtellerie et la Restauration

**HotellerieSuisse**

Les comptes annuels peuvent être téléchargés  
sur le site [www.ccnt.ch](http://www.ccnt.ch) ou être envoyés par courrier  
sur simple demande à l'adresse [info@l-gav.ch](mailto:info@l-gav.ch).